

Image not found or type unknown



Je n ai plus la boite et le magasin ne veut pas le reprendre

Par **sangulola**, le **18/08/2013 à 04:20**

Bonjour voila ont ma offert pour la naissance de ma fille un mobile celui ci ne marche pas tres bien et j ai appris que c etait un defaut du modele. J ai la facture mais le magasin ne veux pas me le reprendre car je n ai pas la boite. Ont t ils le droit? Merci de votre reponse

Par **janus2fr**, le **18/08/2013 à 09:01**

Bonjour,

Le vendeur n'a effectivement aucune obligation de reprendre le mobile. En revanche, il vous doit la garantie légale de conformité et si ce mobile a un défaut, il doit le réparer ou vous en fournir un autre. Le remboursement n'est envisageable que si le vendeur ne peut ni réparer, ni remplacer par un modèle équivalent.